



Province de Namur
Commune de Gesves



Coordination extrascolaire : Coala asbl - 085/84 61 90 – extrascolaire.gesves@coalanet.org

Commission Communale de l'accueil du 24 avril 2007 – Administration communale

Présences :

					Prés	Exc.
BARBEAUX-DEFLORENNE	Cécile	1	e	Conseillère communale	X	
BERNARD	André	1	e	Président – Echevin enseignement	X	
GRASSERE	Lydia	1	e	Conseillère communale	X	
HONTOIR	Céline	1	e	Echevine Enfance et Jeunesse		X
DEBATTY	Benoît	1	s	Conseiller communal		
DEBATY	Marcellin	1	s	Conseiller communal		
FONTINOY	Paul	1	s	Conseiller communal		
JACQUES	Michel	1	s	Conseiller communal		
DEFRESNE	Bernard	2	e	Ecole St Joseph	X	
DEGLIM	Christian	2	e	Ecole communale de l'Envol	X	
GILLET	Véronique	2	e	Ecole communale de la Croisette		X
BABYLAS	Cécile	2	e	Ecole Communauté française	X	
DEBATY	Annika	2	s	Ecole Communauté française	X	
DEGIMBE	Jean-Marc	2	s	Ecole St Joseph	X	
VISART de BOCARME	Michèle	2	s	Ecole communale de l'Envol		
WAVREILLE	Dominique	2	s	Ecole communale de la Croisette		
GRAILET	Danielle	3	e	Ecole Communauté française		
RYELANDT	Muriel	3	e	Ligue des familles	X	
SERMON	Véronique	3	e	Ecole St Joseph	X	
CORNETTE	Véronique	3	e	Ecole communale de l'Envol	X	
DELBECQUE	Marianne	3	s	Ligue des Familles		
DEMEIRE	Nathalie	3	s	Ecole Communauté française	X	
HAMPERT	Geneviève	3	s	Ecole communale de la Croisette		
PENSON	Valérie	3	s	Ecole St Joseph	X	
MEURISSE	Dominique	4	e	Accueillante extrascolaire	X	
GREGOIRE	Bastien	4	e	IMAJE		X
VERHAEREN	Jacques	4	e	Le Chat Botté	X	
WATTERMAN	Yves	4	e	La spirale asbl		X
BURON	Vincent	4	s	IMAJE		
VANESSE	Isabelle	Invitée		IMAJE	X	
COLPAERT	Géraldine	5	e	Domaine de Mozet	X	
REYSER	Dominique	5	e	ADO'G		X
SIMON	Nicolas	5	e	Patro Jean XXIII	X	
VAN AUDENRODE	Martin	5	e	Patro Jean XXIII	X	
DEBATTY	Marie	5	s	Patro Jean XXIII		
FAVEAUX	Nathalie	5	s	Patro Jean XXIII		
BUFFET	Bénédicte			Coordinatrice accueil ONE	X	
DEBOIS	Elise			COALA asbl – Responsable ATL	X	
GEERKENS	Olivier			COALA asbl – Coordinateur	X	



1. Accueil par le Président André Bernard

Le Président rappelle l'importance d'accuser bonne réception lors de l'envoi des P.V. et convocations par internet.

2. Validation du précédent procès - verbal

Aucune modification n'a été signalée. La CCA valide le précédent P.V. à l'unanimité.

3. Communication des procès – verbaux

Suite à la proposition faite par un membre de la commission de communiquer les procès-verbaux via le site internet de la commune (www.gesves.be), il a été convenu par la CCA que ceux-ci ne seraient, pour le moment, uniquement consultables à l'Administration communale. Elise DEBOIS, responsable ATL, occupe le bureau situé à l'arrière de l'Administration (Bureau « Taxes et Poubelles »). Les jours et heures de permanences sont les suivants : Les mercredis, jeudis et vendredis de 14h à 17h30.

4. Validation du règlement d'ordre intérieur

Une modification est apportée à l'article 5 : « Un membre *effectif* absent sans s'être excusé à trois réunions consécutives est réputé démissionnaire ».

Suite à cette modification, le ROI est adopté à l'unanimité.

Le Président rappelle l'importance de respecter la nomination des mandats dans les composantes 4 et 5. En effet, c'est bien la personne qui est mandatée et non l'association dont elle est issue. Celle-ci ne dispose donc pas du mandat comme bon lui semble. Rappel, est fait de la procédure de désignation du ROI.

La CCA acte le remplacement, dans la composante 4, de TONON Maryse (IMAJE asbl, secrétaire générale – *membre effectif*) et de VANESSE Isabelle (IMAJE asbl, service accueillante – *membre suppléant*) par messieurs GREGOIRE Bastien (IMAJE asbl, service Haltes – Garderies – *membre effectif*) et Vincent BURON (IMAJE asbl – service Haltes – Garderies – *membre suppléant*).

Egalement, la CCA acte la présence de Madame Cécile BABYLAS, dans la composante 2, en remplacement, durant son congé de maternité de madame Régine LEUNEN et la démission de monsieur URBAIN Jean-Luc (La Spirale asbl, *membre suppléant*)

5. Etat des lieux : validation des questionnaires

Destinés aux enfants pour l'un et aux parents pour l'autre, ils ont pour but d'évaluer les besoins, dans le domaine extrascolaire, émis par la population gesvoise.

Une réunion de sous-groupe a été organisée le mercredi 28 mars 2007 à 20h à l'Administration communale où tous les membres de la CCA ont été convoqués. Y étaient présents : Mesdames GILLET Véronique et DEBOIS Elise ainsi que Messieurs BERNARD André, DEGLIM Christian, SIMON Nicolas et GEERKENS



Olivier. Y étaient excusés : Messieurs DEFRESNE Bernard, REYSER Dominique et VAN AUDENRODE Martin.

En réunion, deux modifications sont apportées au questionnaire destiné aux parents :

1. Les tranches d'âge sont modifiées : 2,5 – 5 ans ; 6 – 12 ans ; 13 – 18 ans.

Celles-ci correspondent à la période de scolarité non obligatoire ; la période de scolarité obligatoire (ces deux tranches d'âge sont directement concernées par le décret ATL) ainsi que la tranche d'âge des jeunes fréquentant des établissements secondaires (non directement concernées par le décret ATL).

2. La consigne de réponse aux questions des tableaux « BESOINS » est modifiées :

« *Merci de répondre par OUI ou par NON dans chacune des cases de la (les) colonne(s) qui concernent la tranche d'âge de votre (vos) enfant(s).* »

Modifications actées pour les modifications accompagnant le questionnaire aux parents :

1. « La commune a confié l'opérationnalisation du Décret ATL à l'asbl COALA, déjà coordinatrice depuis deux ans des plaines de vacances communales. *La personne qui en est responsable est Elise DEBOIS.* » ;

2. « Notre objectif est de recueillir avis et idées afin de faire des propositions à nos élus, via la Commission Communale de l'Accueil **POUR LE 31 MAI.** »

A la suite de ces modifications, le questionnaire destiné aux parents ainsi que la lettre qui l'accompagne et le questionnaire destiné aux enfants (sous la forme d'une animation collective) sont approuvés par la CCA à l'unanimité.

6. Validation des diffusions des questionnaires

Le questionnaire destiné aux parents sera diffusé via deux canaux :

- Les écoles (au travers des journaux de classe) pour les parents d'enfants fréquentant un établissement scolaire gesvois.
- Par voie postale pour les autres

Le questionnaire destiné aux enfants (au travers d'une animation collective) sera proposé via les conseils ou rassemblement d'élèves dans les écoles ou via les clubs sportifs, mouvement de jeunesse.

Les directeurs des écoles ont déjà marqué leur accord.

La proposition d'utiliser les comités de quartier comme canal de diffusion est une proposition qui, en cas de besoin, pourrait être aussi explorée.

Un article signalant aux parents la diffusion prochaine d'un questionnaire sera publié dans le journal local « Vie Mosane » afin de renforcer le taux de participation à l'enquête. Il stipulera les différents modes de diffusion (via les journaux de classe de leur enfant ou via la poste mais également via internet - adresse mail de l'ATL - et via l'Administration communale)

Une idée de rassembler les parents lors d'une réunion « *extrascolaire* » est lancée. Mais l'expérience de l'an passé (« Jeunes en mouvement ») montre que peu de parents font le pas de l'information et qu'on y voit « toujours les mêmes » !



La CCA souhaite que la diffusion et la récolte des informations soient clôturées pour la fin du mois de mai.

7. Présentation de l'état des lieux de ce qui existe déjà dans le domaine extrascolaire au sein même des écoles

L'état des lieux de la commune de Gesves en matière d'activités extrascolaires est déjà commencé. Le chapitre concernant les écoles est quasiment terminé. Celui visant les associations culturelles et sportives est en cours de réalisation mais aucune conclusion ne peut encore être élaborée.

Un document présentant les informations récoltées lors de l'élaboration de l'état des lieux dans les écoles, pertinentes à l'élaboration du programme CLE, est distribué à chaque membre présent à la commission et présenté par Elise Debois, responsable ATL.

Les constats les plus importantes sont les suivantes :

- L'école communale de « La croisette » de Sorée termine les cours à 16h et sa garderie à 17h30. Elle ne compte donc qu'une heure trente d'activités extrascolaires. C'est une demi heure trop peu pour que celles-ci puissent être subsidiées dans le cadre du décret ATL.

- Une tendance se trace dans chacune des écoles : il existe deux plages horaires après les cours (intitulé temps A et temps B).

Le temps A : Commencant directement quand les cours se terminent, il est dans toutes les écoles utilisé à l'organisation d'une étude dirigée gratuite assurée par un enseignant volontaire (tournante). En parallèle : une surveillance gratuite dans la cour est assurée par un enseignant volontaire (tournante) dans chaque école et en plus, à l'école communale de « L'envol » de Faulx-Les Tombes, des ateliers gratuits (Conte, Alimentation, Théâtre, étude, informatique, etc.) sont également mis sur pied chaque jour (sauf le mercredi). Ces ateliers sont assurés par des enseignants volontaires, des employés communaux détachés ou des volontaires de l'extérieur.

Le temps B : Concerne la garderie (accessible pour chacune uniquement aux enfants fréquentant l'école où elle s'organise)

- o *Ecoles communale « La croisette » de Sorée :* la garderie est gratuite et assurée par un enseignant volontaire selon une tournante (environ 10 enfants) ;
- o *E.F.A.C.F de Gesves :* la garderie est gratuite et assurée par 2 employées ALE non qualifiées et un enseignant volontaire selon une tournante (env. 15 – 20 enfants) ;
- o *Ecole libre « Saint-Joseph » :* payante (0.65€ /30min.) et assurée par deux employées ALE non qualifiées et une employée sur base de fonds propres qui est qualifiée (env. 60 enfants) ;
- o *Ecole communale de « L'envol » à Faulx-Les Tombes :* payante (0.50€ / h) et assurée par 3 employées (1 ALE, 1 PTP, 1 employée sur base de fonds propres) dont une est qualifiée (env. 90 enfants).

Les activités proposées sont de type libre « comme à la maison » : c'est-à-dire que des jeux sont mis à disposition et les enfants y jouent à leur guise. A l'école communale de « L'envol » de Faulx-Les Tombes, les activités de la garderie font partie intégrante du projet pédagogique, elles doivent être



ludiques favorisant l'esprit d'initiative et la coopération.

Exceptée l'école communale « La croisette » à Sorée, toutes les écoles disposent d'un **local spécifique** à la garderie.

Les **mercredis après -midi**, la garderie est ouverte uniquement dans 2 écoles : L'école communale de « L'envol » et l'école libre Saint – Joseph. De plus, cette dernière organise une activité musique ouverte à tous au sein de son établissement.

La garderie de l'E.F.A.C.F. de Gesves est ouverte aux enfants qui fréquentent cette école les jours **de congés pédagogiques**.

- Les **attentes** des directeurs, dans le cadre du décret ATL pour les 4 écoles :
 - o Défrayer les enseignants volontaires ou les décharger de leur volontariat après les cours ;
 - o Organiser (ou développer davantage) des activités « extrascolaires » après l'école (en parallèle ou non avec la garderie) ;
 - o Développer des animations lors des congés pédagogiques
 - o Pour les écoles communale de Sorée et l'E.F.A.C.F. uniquement : organiser une garderie aussi les mercredis après-midi.

Un temps de parole a ensuite été donné aux directeurs d'école présents à la CCA afin d'apporter quelques modifications ou informations intéressantes complémentaires. Notamment, l'obligation d'un enseignant d'assurer certaines heures de surveillance ou la motivation de ceux-ci de rencontrer à certains moments, l'enfant hors du contexte de la classe. Ensuite, la parole est donnée aux membres de la CCA.

8. Programme CLE

Oliver Geerkens rappelle la notion de Coordination Locale pour l'Enfance : projet d'accueil extrascolaire sur l'entité gesvoise. Le programme CLE se base sur des choix qui doivent être décidés en CCA ; il se formule sous forme d'objectifs et stipule les moyens qui seront utilisés pour les atteindre. Avant d'être envoyé à l'ONE pour recevoir l'agrément, il doit être validé par le Conseil communal.

Deux manières de travailler sont possible : soit la CCA attend les conclusions de l'état des lieux et sur cette base, élabore des priorités ; soit l'état des lieux et la conception du programme CLE sont élaborés en parallèle. Cela permet de gagner « du temps » mais n'exempt pas l'obligation du programme CLE de tenir compte de l'analyse des besoins.

Aussi, le programme CLE devra cumuler des choix autour de 3 axes de réflexion :

- o L'existant : le cordonner, l'améliorer, le développer ?
- o Les besoins : proposer des réponses en actes
- o L'exceptionnel : initier des organisations.

Oliver Geerkens présente des choix que des communes proches de notre réalité gesvoise ont optés. Ces choix sont forcément non exhaustifs et subjectifs.



Il s'agit de :

- Le choix de mettre sur pied et faire agréer plusieurs programmes CLE
- Le choix de centraliser l'accueil coordonné auprès d'un opérateur unique
- Le choix de coordonner le type d'accueil et d'organiser le déplacement des enfants selon leur choix d'activité
- Le choix de rassembler l'accueil « longue durée » en un seul endroit en maintenant un accueil « courte durée » dans les écoles
- Le choix d'organiser des animations structurées dans les « garderies » les après-midi
- Le choix de rassembler des accueillant(e)s et constituer une réserve via la responsable ATL communale.

Après discussion, la CCA opte pour les choix suivants :

- Mettre sur pied UN seul programme CLE composé d'opérateurs individuels. Ce programme évoluerait en différentes phases (objectifs à court, moyen et long terme) ;
- Chaque école reste un opérateur pour profiter des acquis de chacune (les écoles se constituent en ASBL) ; il en va de même pour tout opérateur associatif potentiel ;
- Le but premier du programme est de stabiliser déjà ce qui est développé mais l'objectif à long terme tendra vers la fédération et la coordination des différents opérateurs (éviter les doublons) ;
- Créer une réserve d'accueillant(e)s motivé(e)s par l'animation dans les écoles gérée de manière centrale ;
- Développer des formations destinées aux accueillant(e)s ;
- Financer un « pot commun » avec un pourcentage (à déterminer en CCA) des subsides reçus de l'ONE dans le cadre du décret ATL afin de pouvoir organiser des journées exceptionnelles (lors des congés pédagogiques ou rencontre inter-réseaux, par exemple) ou tout autre initiative décidée par la CCA. Une aide financière de la commune pourrait être octroyée afin d'alimenter également ce « pot commun ».

Concrètement :

- Chaque école ouvrira donc ses activités extrascolaires à tous les enfants de l'entité, peu importe l'établissement scolaire qu'il fréquente ;
- Collaboration favorisée en gardant l'autonomie des opérateurs ;
- Sensibilisation à la création de relations de voisinage (covoiturage, etc.).

9. Divers

Les dates des prochaines CCA sont arrêtées au :

- lundi 4 juin à 20h à l'Administration communale
- mercredi 27 juin à 20h à l'Administration communale

Pour la Commission

A. BERNARD

E. DEBOIS

Le Président

La secrétaire

